

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 7 juin 2022 à 19 h, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Normand Boisclair, membre parent, président
- Madame Marie-Noëlle Dalpé, membre du personnel enseignant
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Madame Angèle Latulippe, membre du personnel d'encadrement
- Madame Claudine Loiselle, membre du personnel de soutien
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Monsieur Vincent Raymond, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Monsieur Eric Trudeau, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCES :

- Madame Christine Bourgeois, membre du personnel professionnel non enseignant
- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, vice-président
- Monsieur Francis Lafortune, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Anne Monney, membre parent
- Monsieur Arnaud Seigle-Goujon, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles

PARTICIPENT :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles

- Madame Ondine Gazé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives
- Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Normand Boisclair, président, ayant constaté que la procédure de convocation prévue à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique* pour la tenue d'une séance extraordinaire a été respectée et ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté.

## **3. DÉPÔT DE L'ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE MEMBRE (ART. 143.3 LIP) ET DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION ET ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS**

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Catherine Houpert, secrétaire générale, mandatée par le directeur général, a reçu le serment de madame Claudine Loïselle, nouvelle membre désignée au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes, à la rencontre préparatoire du 17 mai 2022.

Madame Claudine Loïselle a été nommée à titre de membre du personnel de soutien au poste qui avait été laissé vacant lors du départ de madame Lili-Marlène Pernet le 10 mars 2022. Son mandat se terminera le 30 juin 2023.

Cette déclaration d'assermentation du nouveau membre sera déposée à l'annexe ACA-005-06-22.

Madame Houpert a également reçu les formulaires de Déclaration et engagement et de Déclaration d'intérêts de madame Loïselle et en fait le dépôt.

## **4. RÉOLUTIONS EN BLOC**

### **4.1 Approbation des procès-verbaux des 22 février et 26 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2022 est approuvé tel que rédigé.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2022 est approuvé tel que rédigé.

## **5. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, informe les membres du Conseil d'administration qu'il a reçu une réponse du ministère de l'Éducation concernant les demandes d'ajout d'espace présentées en octobre 2021. Les demandes acceptées sont les suivantes :

- Nouvelle école primaire 3-3-18 à Contrecœur
- Démolition reconstruction de l'école Albert-Schweitzer à Saint-Bruno-de-Montarville
- Démolition reconstruction de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine à Boucherville
- Financement de tous les modulaires demandés, sauf à l'école primaire Le Tournesol à Beloeil

## 6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

## 7. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Normand Boisclair, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Aucun membre du public ne demande à prendre la parole.

## 8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comme mentionné à la rencontre préparatoire du 21 août 2021, lors de chaque séance du Conseil d'administration, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

## 9. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

## 10. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

### 10.1 Plan d'effectif du personnel cadre | Modification

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* prévoit que la structure administrative des emplois de cadre soit représentée sous la forme d'un organigramme et que toute modification à cette structure doit être adoptée par résolution du Conseil des commissaires. Vu les changements législatifs apportés en 2020, cette adoption doit être effectuée par le Conseil d'administration (ci-après « CA »).

Les modifications proposées ont été présentées à l'Association québécoise du personnel de direction des écoles et à l'Association québécoise des cadres scolaires.

Les modifications proposées au plan d'effectif du personnel cadre ont été présentées et discutées au Comité de répartition des ressources. Celui-ci recommande au CA de les approuver.

Une présentation de l'ensemble des ajouts de ressources a également été faite au Comité de vérification. Les modifications au plan d'effectif des cadres constituent une partie de l'ensemble des ajouts de ressources. Le Comité de vérification en fait une recommandation favorable étant donné qu'il n'y a pas d'impact négatif sur le budget 2022-2023.

Conformément à l'article 5.4 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, la direction de service concernée a consulté les cadres de son unité administrative qui se sont dit en accord avec l'ajout de poste à l'organigramme de son service.

**CA-047-06-22**

Il est proposé :

D'adopter la structure administrative concernant les emplois de cadre telle que déposée et qu'elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

## **10.2 Encadrements financiers 2022-2023 | Adoption**

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

Le document Encadrements financiers établit les règles que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) se donne pour guider la gestion et la répartition des ressources. Ce document est une référence pour la préparation du budget du Centre de services scolaire des Patriotes.

Cette version des encadrements financiers 2022-2023 est une version initiale qui sera modifiée à la suite des recommandations des membres du Comité de répartition des ressources sur l'utilisation ou la répartition des nouvelles mesures budgétaires annoncées dans les règles budgétaires de consultation.

Les articles 193.3 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoient que « Le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources », après que celui-ci a obtenu l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux.

Les membres du Comité de répartition des ressources font la recommandation aux membres du Conseil d'administration d'adopter les encadrements financiers 2022-2023 tels que présentés.

**CA-048-06-22**

Il est proposé :

D'adopter les encadrements financiers 2022-2023, tels que présentés et déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service de l'organisation scolaire

### **10.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSP pour 2022-2023 à 2024-2025 et liste et actes d'établissement des écoles et des centres 2022-2023 | Adoption**

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

La *Loi sur l'instruction publique* (ci-après « LIP ») prévoit que le centre de services scolaire établit annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres.

Les articles 40, 79 et 101 de la LIP stipulent que le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre.

L'article 193, paragraphe 2, de la LIP précise que le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement.

L'article 211 de la LIP indique que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du centre de services scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire.

Les avis reçus des diverses instances, à la suite de la consultation qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> février 2022 au 22 avril 2022 sur ces projets, sont favorables aux projets proposés par le Centre de services scolaire des Patriotes.

**CA-049-06-22**

Il est proposé :

D'adopter le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025*, la *Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2022-2023* ainsi que les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2022-2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Service des ressources matérielles

### **10.4 Plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments (plan directeur pluriannuel d'investissement) et des budgets associés à ces travaux | Modification**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

En vertu de l'article 266, alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens.

Le Conseil d'administration a le pouvoir d'adopter la liste des projets d'investissement pour l'année scolaire 2022-2023. Il a aussi le pouvoir d'adopter le plan directeur pluriannuel d'investissement, qui présente la liste des projets d'investissement envisagés pour les quatre années suivantes (2023-2024 à 2026-2027).

Par la suite, une fois ces plans adoptés par le Conseil d'administration, le pouvoir d'octroyer les contrats nécessaires à la réalisation de ces projets est délégué au directeur général et à d'autres cadres, dépendant de la valeur de ces contrats.

Le processus d'octroi de contrats est encadré par une multitude de lois telle que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), de règlements, de décrets, de politiques et de directives, émanant du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les sommes requises pour atteindre les objectifs d'amélioration du parc immobilier sont importantes. Elles proviennent de différentes mesures du ministère de l'Éducation, notamment la mesure 50620 et des deux sous-mesures 50621 et 50622.

La liste des projets d'investissement annuel ainsi que le plan directeur pluriannuel doivent être approuvés chaque année par le Conseil d'administration.

Le 22 février 2022, le Conseil d'administration a adopté le Plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments (plan directeur pluriannuel d'investissement) et des budgets associés à ces travaux (résolution CA-041-02-22).

À la suite de la réception des règles budgétaires pour l'année à venir, les projets d'investissement 2022-2023 et le plan pluriannuel d'investissement ont été modifiés en tenant compte des éléments suivants :

- Augmentation du budget disponible comparativement au budget utilisé en février 2022, disponibilité supplémentaire d'une somme de 1 740 026 \$;
- Estimations des projets raffinées par les professionnels externes depuis le dépôt du plan en février, principalement pour les projets de plus grande envergure;
- Plusieurs ouvertures de soumissions qui ont permis d'ajuster les budgets.

CA-050-06-22

Il est proposé :

D'adopter la version modifiée du plan d'investissement 2022-2023 quant aux projets à réaliser dans le cadre de la mesure budgétaire 50620 – Maintien d'actifs, tel que présenté;

D'adopter la version modifiée du plan directeur pluriannuel d'investissement dressant la liste des travaux à réaliser en matière de maintien d'actifs immobiliers pour les quatre années suivantes, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 11. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

### 11.1 Avis du protecteur de l'élève (huis clos)

Néant

## 12. POINT D'INFORMATION

### Service des ressources éducatives

#### 12.1 Mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite | Initiative 3.7 du plan opérationnel du PEVR | Comité de la réussite des élèves – Transition primaire-secondaire

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Lors des consultations en lien avec la *Politique de la réussite éducative* du ministère de l'Éducation, améliorer les transitions entre les différents niveaux et parcours scolaires a explicitement été nommé dans les pistes d'action pour un accompagnement tout au long du parcours scolaire dans l'Orientation 1.2 — Agir de façon continue et concertée.

Mme Mc Duff fait état des zones de vulnérabilité constatées, notamment le plus grand nombre de garçons en situation d'échec ou dont la réussite est à risque, ce qui les rend plus vulnérables lors de la transition primaire-secondaire.

Elle présente les objectifs mis de l'avant en lien avec cette initiative.

Elle fait également état des travaux réalisés à ce sujet entre 2018 et 2021.

Elle présente le portrait de la situation actuelle du CSSP, soit la proportion d'élèves en échec et à risque, par compétence.

En conclusion, elle présente les travaux à venir du comité qui se penche sur cette priorité.

### 13. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

#### Huis clos

**CA-051-06-22** Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 30.

#### Retour à l'assemblée publique

**CA- 052-06-22** Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 52.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 20 h 55 la séance est levée

---

Président

CH/lc

---

Secrétaire générale